

## La IV<sup>e</sup> Génération dite des Gendres

Cette quatrième génération compte bien deux représentants mâles, Pierre et Bonaventure-Guillaume, mais elle est surtout caractérisée par le choix judicieux que les demoiselles Pescatore (ou leurs parents ?) surent faire en la personne de leurs maris :

Auguste Dutreux (IV 12), Paul de Scherff (IV 13), Charles Munchen (IV 16), Léon Lamort (IV 17), Alphonse Nothomb (IV 18).

Les époux Antoine Pescatore-Beving (III A 1) avaient donc quatre enfants dont l'aîné était

### IV 11. — PIERRE (ANTOINE) PESCATORE



PIERRE PESCATORE

Dessin de Demoussy, 1838,  
app. à Melle Françoise Pescatore.

Né à Grevenmacher, le 18. 5. 1814, il avait été envoyé à Paris parfaire ses études.

Lorsqu'en mai 1832 il dut, avec quelques compatriotes, rentrer à Luxembourg à cause du choléra, ces jeunes gens ne manquèrent pas « d'afficher l'attitude la plus subversive et de tenir les propos les plus infâmes. » C'est donc qu'ils étaient loin d'épouser les sentiments « loyaux » de leurs parents à l'égard du régime hollandais. D'où plaintes amères de la part du référendaire intime *Stifft*. (1)

Associé avec son père et son oncle JEAN-PIERRE, Pierre Pescatore, qui avait épousé le 11. 6. 1839 demoiselle *Emilie S. C. Dalen*, née à Rotterdam le 20. 11. 1812, vivait à Paris. Sa femme, après lui avoir donné une fille, y mourut déjà le 20. 8. 1840.

Lorsque notre « jeune homme au cœur pur, à l'âme ardente »\*) s'aperçut des relations entre son oncle Jean-Pierre et Madame A. C. Weber, il en conçut de l'ombrage, plia bagage et alla habiter la Belgique.

Le 2. 8. 1841, Pierre Pescatore se remaria à Mertert avec sa très pieuse cousine *Séraphine Beving*, née à Echternach, le 25. 1. 1818, de

\*) Cette épithète est de M<sup>e</sup> Dufaure qui défendit les intérêts de la famille Pescatore dans le fameux procès. Pour la partie adverse (M<sup>e</sup> Chaix d'Est Ange plaidant pour la veuve de J.-P. Pescatore), Pierre Pescatore était un jeune homme fort léger. (2)